

Commission d'enquête sur
l'administration de la justice et
les Autochtones - Initiative de
protection de l'enfance



Profil des régions et
offices de services à
l'enfant et à la famille



Région
d'Entre-les-Lacs

Octobre 2003





Table des matières

Introduction	4
Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance : une nouvelle approche des services à l'enfant et à la famille au Manitoba.....	5
Régies et offices de services à l'enfant et à la famille qui desservent la région d'Entre-les-Lacs	7
Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis	8
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba	12
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba.....	20
Régie générale des services à l'enfant et à la famille.....	22
Renseignements supplémentaires	26



Introduction

Le système des services à l'enfant et à la famille du Manitoba subit actuellement une importante restructuration. Le présent livret résume la façon dont les services seront fournis dans la région d'Entre-les-Lacs suite à cette restructuration.

Veillez noter que l'information contenue dans ce livret est à jour en date d'octobre 2003. Il se peut que les dispositions relatives à l'offre des services changent à mesure que la restructuration sera mise en œuvre à l'échelle de la province.



Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance : une nouvelle approche des services à l'enfant et à la famille au Manitoba

Le système des services à l'enfant et à la famille sert à protéger les enfants qui risquent d'être maltraités ou négligés. Il soutient et renforce le bien-être des familles, surtout celles qui ont de la difficulté à prendre soin de leurs enfants.

Les services à l'enfant et à la famille du Manitoba subissent présentement une importante restructuration qui découle d'une initiative appelée la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones-Initiative de protection de l'enfance.

Il s'agit d'une initiative conjointe qui réunit quatre parties :

- ◆ la Manitoba Metis Federation,
- ◆ l'Assembly of Manitoba Chiefs,
- ◆ Manitoba Keewatinowi Okimakanak,
- ◆ la Province du Manitoba.

Ces parties ont collaboré à la conception d'un nouveau système qui:

- ◆ reconnaît et respecte la diversité culturelle du Manitoba;
- ◆ rend aux Premières nations et aux Métis le droit de concevoir et de contrôler la prestation de leurs propres services à l'enfant et à la famille.

Sous le nouveau système, la Province du Manitoba et les peuples autochtones partageront la responsabilité de la prestation des services à l'enfant et à la famille. Le changement le plus fondamental sera la délégation par la Province de la responsabilité de la prestation des services à l'enfant et à la famille à quatre



nouvelles régies de services à l'enfant et à la famille, dont trois sont des régies autochtones :

- ◆ la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis;
- ◆ la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba;
- ◆ la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba;
- ◆ la Régie générale des services à l'enfant et à la famille.

Ce changement est édicté par la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* de la Province du Manitoba.

Ces quatre régies et leurs offices fourniront des services partout dans la province. Les enfants et familles autochtones auront accès à des services à l'enfant et à la famille adaptés à leur culture et offerts par des offices autochtones peu importe où ils vivent au Manitoba.

Chaque régie sera responsable de concevoir et de gérer son système de prestation des services à l'enfant et à la famille.

Énoncé de vision

Un système de prestation de services aux enfants et aux familles qui reconnaît et soutient les droits des enfants de se développer au sein de familles et de communautés saines et sécuritaires et qui reconnaît que les Premières nations et les Métis possèdent une autorité, des droits et des responsabilités uniques pour honorer et prendre soin de leurs enfants.

Énoncé de mission

Mettre en place un système conjoint de prestation de services à l'enfant et à la famille, qui reconnaît les droits distincts et l'autorité des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble d'administrer et d'offrir leur propre système de prestation des services à l'enfant et à la famille dans toute la province, au niveau des communautés, qui reflète et intègre respectivement la culture des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble.



Régies et offices de services à l'enfant et à la famille qui desservent la région d'Entre-les-Lacs

Cinq offices relevant des quatre régies seront les principaux prestataires de services dans la région.

Régie des Métis

- ◆ Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis

Régie des Premières nations du Sud

- ◆ Anishinaabe Child and Family Services
- ◆ Intertribal Child and Family Services
- ◆ Peguis Child and Family Services

Régie des Premières nations du Nord

- ◆ Les services seront fournis par le truchement de conventions avec les autres régies.

Régie générale

- ◆ Le bureau des Services à l'enfant et à la famille de la région d'Entre-les-Lacs

Veillez noter que d'autres organismes peuvent fournir des services à l'enfant et à la famille dans la province, mais que les cinq offices décrits dans le présent livret sont les premiers responsables dans la région d'Entre-les-Lacs.



Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis



Au nom de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis et des Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis (SEFCM), je transmets nos salutations à la population de la région d'Entre-les-Lacs du Manitoba. Comme plusieurs le savent, l'année passée a été extrêmement occupée pour le conseil d'administration et le personnel de la régie et des SEFCM, avec l'approche de l'ouverture de notre premier office (SEFCM).

L'établissement des Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis est un rêve que la communauté métisse caresse depuis longtemps et c'est avec beaucoup d'excitation et d'enthousiasme que le 13 septembre 2003, nous avons reçu de la Province du Manitoba notre mandat officiel de fournir des services à l'enfant et à la famille dans toute la province. Bien que cet événement ait été une étape importante pour la Régie des Métis et l'office, nous savons que notre travail est loin d'être achevé. Nous nous préparons avec plaisir à travailler avec différentes personnes, familles et organisations de la province à déployer nos services dans toutes les régions et à mettre en application notre mandat.

Les SEFCM seront organisés en un seul office dont le siège social sera à Winnipeg. Alors que la majorité des tâches administratives seront assumées par ce siège social, les services seront conçus et fournis à l'échelon des régions. Nous projetons actuellement de mettre en œuvre les services en cinq phases. À chacune de ces phases, des services seront mis en place dans une région du Manitoba. Nous nous concentrerons d'abord principalement sur la mise en place des services à Winnipeg.



.....

Bien que les détails de la restructuration dans la région d'Entre-les-Lacs restent à finaliser, les SEFCM projettent actuellement d'avoir l'équivalent de deux à quatre employés dans cette région. Par ailleurs, les SEFCM ont présentement quatre stagiaires qui travaillent de près avec le personnel du bureau des Services à l'enfant et à la famille de la région d'Entre-les-Lacs. Notre plan est d'intégrer un jour ces stagiaires à la structure d'ensemble des SEFCM.

En ce qui a trait plus particulièrement à la région d'Entre-les-Lacs (deuxième phase), les SEFCM projettent de commencer à fournir directement des services aux particuliers et familles de la partie sud de la région (généralement définie comme étant la région située au sud de la route 513, y compris toutes les collectivités adjacentes à cette route du côté nord) d'ici au début de la nouvelle année. Pour toutes les autres régions, les services seront probablement fournis par le truchement de conventions de services, du moins dans l'intérim. Notez toutefois que les SEFCM ne fourniront aucun service avant la promulgation de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*.

Nelson Mayer
Chef de la direction, Régie des services à l'enfant et à la
famille des Métis
Téléphone : (204) 949-0220



Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis

L'Office des services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis (SEFCM) a été fondé pour soutenir et renforcer les familles métisses partout dans la province. Notre mandat de service s'étend également aux familles autochtones non inscrites et aux familles inuits.



Nous suivons l'énoncé de mission suivant :

Les familles et communautés métisses ont le droit et la responsabilité de prendre soin des enfants métis. Les Services à l'enfant et à la famille des Métis travailleront à renforcer la capacité des familles de prendre soin de leurs enfants en offrant des services et des programmes adaptés à la culture et axés sur la communauté.

Les principes suivants guident la prestation de nos services :

- ◆ Les familles et communautés métisses sont la pierre angulaire de la nation métisse et le système de prestation des services doit refléter cette vision.
- ◆ La prise de décisions relatives aux enfants et aux familles métis incombe autant que possible à la famille, à la famille étendue et à la communauté.
- ◆ La structure organisationnelle favorise et appuie l'autorité de la communauté, sur tous les plans.
- ◆ Le système de prestation des services aura à la fois des éléments officiels et des éléments non officiels.
- ◆ Le système de prestation des services doit bien fonctionner et être efficace.
- ◆ Le système de prestation des services sera axé sur les résultats et reflétera les principes directeurs fondamentaux des SEFCM.

Tous les services relevant de la Régie des Métis seront assurés par un seul office : les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis (SEFCM).



Nos efforts visent à défendre les intérêts des enfants, des familles et des communautés. Notre préoccupation centrale est de promouvoir la santé et le bien-être de nos enfants et de nos familles en renforçant la capacité des communautés au moyen de programmes et de services pertinents et adaptés à leur culture.

Nous le faisons en veillant à ce que nos programmes concordent avec les besoins des communautés que nous desservons et avec notre responsabilité envers ces communautés. Nous offrons une méthode d'intervention et de prévention non conventionnelle qui est holistique et centrée sur la famille. Nous croyons qu'il est essentiel d'impliquer la famille et la communauté quand nous travaillons avec des enfants qui risquent d'entrer dans le système de protection de l'enfance.

Nous avons adopté une approche holistique dans notre travail auprès des enfants et des familles. Nous reconnaissons que les enfants ont besoin d'un environnement permanent, stable, sûr et chaleureux où ils sont adéquatement nourris, logés et vêtus. Il faut aussi évaluer les forces et les besoins uniques de l'enfant et en tenir compte pour maximiser sa croissance affective, sociale, scolaire, spirituelle et culturelle.

Nous croyons fermement que maintenir les liens avec la famille et la communauté ainsi que leur pouvoir de décision est absolument essentiel au développement sain de l'enfant et transcende tous ces besoins. Il faut donner aux enfants toutes ces compétences, ces ressources et ces relations pour qu'ils fassent une transition saine à l'âge adulte.

Pour renseignements :

DIRECTRICE

Dorothy McLoughlin

Bureau

Office des services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis

150, avenue Henry, bureau 127

Winnipeg (Manitoba) R3B 0J7

Tél. : (204) 949-0220 Fax : (204) 984-9487

Courriel : info@metisdfs.mb.ca



Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba

En 2000, l'Assembly of Manitoba Chiefs a signé une entente historique avec la Province du Manitoba qui allait commencer à rendre aux Premières nations la responsabilité de fournir les services à l'enfant et à la famille à ceux de leurs membres qui vivent à l'extérieur des réserves.

Au Manitoba, les Premières nations fournissent les services à l'enfant et à la famille à ceux de leurs membres qui vivent dans une réserve depuis plus de vingt ans. Lorsque la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* sera promulguée, les Premières nations pourront commencer à fournir ces mêmes services à ceux de leurs membres qui vivent en dehors des réserves, où qu'ils vivent au Manitoba.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba est un organisme constitué en corporation qui se prépare à assumer les devoirs et les responsabilités que la Loi lui conférera. Les préparations comprennent mettre en place les capacités dans le domaine de la gestion, des finances, du fonctionnement, de la technologie de l'information, des ressources humaines et de la programmation, tout en participant à la transition du système des services à l'enfant et à la famille du Manitoba.

La Régie des Premières nations du Sud fournira des services à sept offices de services à l'enfant et à la famille des Premières nations, qui offrent une vaste gamme de services adaptés à leur culture à 36 communautés du Sud.



Ces offices sont :

- ◆ Anishinaabe Child and Family Services
- ◆ Dakota Ojibway Child and Family Services
- ◆ Intertribal Child and Family Services
- ◆ Peguis Child and Family Services
- ◆ Sagkeeng Child and Family Services
- ◆ Southeast Child and Family Services
- ◆ West Region Child and Family Services

Chacun de ces offices fournit des services à des communautés particulières. Trois offices desservent la région d'Entre-les-Lacs et plus de renseignements sur ceux-ci suivent dans les pages qui viennent.

La Régie des Premières nations du Sud a un conseil d'administration, qui a embauché son premier chef de la direction ainsi que quatre autres employés de soutien. En prévision de l'expansion de son mandat, chaque office a dressé un plan d'action qui guidera sa croissance à mesure qu'il étend ses capacités de service en dehors des réserves. Le conseil d'administration de la Régie des Premières nations du Sud travaille actuellement à l'énoncé de ses valeurs, de sa vision et de sa mission. La Régie vient de se trouver un nouveau bureau, qui sera entièrement opérationnel à la fin octobre ou au début novembre.

Pour renseignements :

Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba

Téléphone : (204) 783-9190

Sans frais : 1 800 665-5762 (à partir du 1^{er} novembre 2003)



Anishinaabe Child and Family Services

Les Anishinaabe Child and Family Services fournissent des services à l'enfant et à la famille aux membres des Premières nations suivantes :

- ◆ Première nation de Lake Manitoba
- ◆ Première nation de Little Saskatchewan
- ◆ Première nation de Lake St. Martin
- ◆ Première nation de Dauphin River
- ◆ Première nation de Pinaymootang



Notre office suit l'énoncé de mission suivant :

L'Office fournit les services et programmes d'aide à l'enfant et à la famille prescrits d'une manière qui maintient et renforce l'individu, le groupe familial et la communauté des Premières nations dans le contexte des valeurs et coutumes autochtones.

Notre philosophie est fondée sur la conviction que l'enfant est un cadeau précieux du Créateur, qui a confié à la famille de l'enfant le devoir sacré de l'aimer, de le protéger et de l'éduquer dans les façons des Premières nations.

L'office offre les services suivants :

- ◆ Protection des enfants
- ◆ Soutien des familles
- ◆ Rapatriement
- ◆ Adoption
- ◆ Ateliers
- ◆ Soutien après les heures de travail
- ◆ Comité de protection contre les mauvais traitements
- ◆ Formation des parents nourriciers et innovation
- ◆ Programmes de loisirs et d'innovation pour les familles
- ◆ Prise en charge des enfants
- ◆ Développement des ressources
- ◆ Comité des besoins spéciaux
- ◆ Techniciens juridiques
- ◆ Programmes pour les parents



Pour renseignements :

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Dave Rundle

Siège social : Première nation de Pinaymootang
Fairford (Manitoba)
ROC 0X0
Tél. : (204) 659-4546 Fax : (204) 659-5877

Autres bureaux

Bureau de Winnipeg
286, rue Smith, bureau 501
Winnipeg (Manitoba) R3C 1K4
Tél. : (204) 942-0788 Fax : (204) 957-1734

Première nation de Lake Manitoba
Vogar (Manitoba) ROC 3C0
Tél. : (204) 768-2317 Fax : (204) 768-9007

Première nation de Little Saskatchewan
St. Martin (Manitoba) ROC 2T0
Tél. : (204) 659-4403 Fax : (204) 659-5391

Première nation de Lake St. Martin
Gypsumville (Manitoba) ROC 1J0
Tél. : (204) 659-5855 Fax : (204) 659-5724

Première nation de Dauphin River
Gypsumville (Manitoba) ROC 1J0
Tél. : (204) 659-5810 Fax : (204) 659-5816

Première nation de Pinaymootang
Fairford (Manitoba) ROC 0X0
Tél. : (204) 659-5707 Fax : (204) 659-4225



Intertribal Child and Family Services

Les Intertribal Child and Family Services fournissent des services à l'enfant et à la famille aux membres de trois communautés des Premières nations:

- ◆ Nation crie de Fisher River
- ◆ Première nation de Kinonjeoshtegon
- ◆ Première nation de Dakota Tipi



Les Services à l'enfant et à la famille intertribaux comptent actuellement vingt employés répartis dans quatre bureaux, soit Fisher River, Kinonjeoshtegon, Dakota Tipi et Winnipeg.

Nous suivons l'énoncé de mission suivant :

Concevoir des systèmes de soutien qui protègent les enfants, aident les familles à prendre conscience de leur pouvoir et renforcent nos communautés.

Les valeurs suivantes ont cours dans notre office :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| ◆ Acceptation | ◆ Vie équilibrée |
| ◆ Liens et appartenance | ◆ Communication |
| ◆ Racines communautaires | ◆ Différences familiales |
| ◆ Amitié | ◆ Plaisir et rire |
| ◆ Amour, respect, confiance | ◆ Soutien, enseignement |
| ◆ Respect des aînés | ◆ Coopération |
| ◆ Appréciation de notre histoire | |

Nous offrons du soutien aux familles en protégeant les enfants, en renforçant les familles, en concevant des programmes de prévention et en répondant aux besoins de la communauté.

Notre but est de maintenir et de renforcer le groupe familial et de reconnaître l'importance du patrimoine de l'enfant, de son identité et de son sentiment d'appartenance à la communauté.

Notre objectif est de contrôler davantage notre mandat, y compris de formuler nos propres normes et lignes directrices pour le soin de nos enfants.



Notre office offre les services suivants :

- ◆ Programme de protection contre les mauvais traitements
- ◆ Foyers nourriciers
- ◆ Services de soutien aux familles
- ◆ Groupes de jeunes
- ◆ Programme pour les parents
- ◆ Revendication
- ◆ Consultations
- ◆ Soutien en cas d'aiguillage

Pour renseignements :

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Shirley Cochrane

Siège social : C. P. 358
Koostatak (Manitoba) ROC 1S0
Tél. : (204) 645-2744 Fax : (204) 645-3065
Sans frais : 1 866 573-4461

Autres bureaux

Bureau de Winnipeg
399, rue Berry, unité 19
Winnipeg (Manitoba) R3J 1N6
Tél. : (204) 927-2800 Fax : (204) 949-1180
Sans frais : 1 866 573-4460

Kinonjeoshtegon Child and Family
Première nation de Kinonjeoshtegon
C. P. 10
Dallas (Manitoba) ROC 0S0
Tél. : (204) 394-2281 Fax : (204) 394-2285

Dakota Tipi Child & Family
2020, chemin Dakota
Dakota Tipi (Manitoba) R1N 3X6
Tél. : (204) 857-4381 Fax : (204) 857-9855



Peguis Child and Family Services

Les Peguis Child and Family Services fournissent des services à l'enfant et à la famille aux membres de la Première nation de Peguis.



Nous suivons l'énoncé de mission suivant :

Les Services à l'enfant et à la famille de Peguis ont pour objet de préserver l'unité des familles en concevant des services adaptés à la culture et des programmes de prévention non conventionnels, offerts par notre propre système de soutien, afin de:

- ◆ Apporter du soutien
- ◆ Prendre soin des familles
- ◆ Préserver l'unité de la famille
- ◆ Protéger les enfants
- ◆ Garder les enfants dans nos communautés
- ◆ Renforcer le groupe familial et ainsi la communauté
- ◆ Faire de notre communauté un meilleur endroit où vivre
- ◆ Concevoir des programmes qui répondent à nos besoins

Notre office fournit les services suivants :

- ◆ Protection des enfants
- ◆ Programme de protection contre les mauvais traitements
- ◆ Programme de prévention de la violence familiale
- ◆ Services de soutien, p. ex. aiguillage, revendication
- ◆ Foyers nourriciers
- ◆ Adoption
- ◆ Rapatriement



Pour renseignements :

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Sylvia Wilson

Siège social : C. P. 610
Peguis (Manitoba)
R0C 3J0
Tél. : (204) 645-2049 Fax : (204) 645-2558

Autres bureaux

Bureau de Winnipeg
350, rue Keewatin, unité 6
Winnipeg (Manitoba) R2X 2R9
Tél. : (204) 632-5404 Fax : (204) 632-7226



Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

Tansi! J'ai l'honneur de vous présenter un bref aperçu de la Régie du Nord, en ce qui a trait à sa philosophie, aux offices qui en relèvent, à ses services et à son modèle de régie.

Salutation de Diane Kematch, chef de la direction, Régie du Nord

Philosophie de la Régie du Nord :

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba, guidée et dirigée par son conseil d'administration, continuera de faire fond sur les aspirations des dirigeants de nos Premières nations et, en partenariat avec les gouvernements provincial et fédéral, mettra en place un système plus sensible aux besoins de nos enfants et de nos familles qui respecte notre patrimoine, notre culture et nos langues.

La Régie du Nord et les offices qui en relèvent veilleront ensemble à ce que « l'intérêt de l'enfant » respecte et intègre le contexte des familles, des communautés et de la culture des Premières nations du Nord en suivant des pratiques exemplaires dans l'offre des programmes de promotion, de prévention et de protection.

Services offerts :

Sous l'administration de la Régie du nord, les offices de services à l'enfant et à la famille des Premières nations du Nord offriront les services suivants :

- ◆ Protection des enfants
- ◆ Services de ressources
- ◆ Adoption et post-adoption
- ◆ Services de soutien juridique
- ◆ Formation
- ◆ Garde de jour
- ◆ Santé mentale
- ◆ Redécouverte des familles
- ◆ Arts et culture
- ◆ Soins prénatals et postnatals
- ◆ Placement familial
- ◆ Ressources familiales
- ◆ Consultations
- ◆ Admission
- ◆ Réunification
- ◆ Soin des aînés
- ◆ Santé publique
- ◆ Revendication
- ◆ Sages-femmes



- ◆ Aides ménagères et parentales
- ◆ Planification de la permanence
- ◆ Programme de conditionnement physique
- ◆ Hygiène de l'environnement

Offices membres :

- ◆ Awasis Agency of Northern Manitoba
701, promenade Thompson, bureau 100
Thompson (Manitoba) R8N 2A2
Tél. : (204) 677-1500 Fax : (204) 778-8428
- ◆ Cree Nation Child and Family Caring Agency
C. P. 10130
Nation crie d'Opaskwayak
The Pas (Manitoba) R0B 2J0
Tél. : (204) 623-7456 Fax : (204) 623-3847
- ◆ Island Lake First Nations Family Services
Première nation de Garden Hill
Garden Hill (Manitoba) R0B 0T0
Tél. : (204) 456-2015 Fax : (204) 456-2641
- ◆ Kinosao Sipi Minisowin Agency
C. P. 640
Nation crie de Norway House
Norway House (Manitoba) R0B 1B0
Tél. : (204) 359-4551 Fax : (204) 359-6013
- ◆ Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community
Services
14, chemin Bay, C. P. 451
Nation crie de Nisichawayasihk
Nelson House (Manitoba) R0B 1A0
Tél. : (204) 484-2341 Fax : (204) 484-2351

Autorité :

La Régie du Nord sera dirigée par un conseil d'administration de six (6) personnes.

Pour renseignements, communiquer avec

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

Téléphone : (204) 927-7516



Régie générale des services à l'enfant et à la famille

La Régie générale des services à l'enfant et à la famille (Régie générale) a été fondée à titre d'élément de la stratégie globale de réforme du système de protection de l'enfance contemplée par la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones — Initiative de protection de l'enfance. L'initiative reconnaît, en transférant aux régies des Premières nations et des Métis la responsabilité des enfants et familles autochtones qui ont besoin de services d'aide à l'enfance, que la population non autochtone a aussi besoin de services. L'organisation du nouveau système confie aux offices de la Régie générale la responsabilité de tous les enfants non autochtones en tutelle permanente et de ceux qui choisissent la Régie générale comme prestataire de ses services.

Les offices de la Régie générale sont les suivants :

- ◆ Les Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba
- ◆ Les Services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba
- ◆ Jewish Child and Family Service
- ◆ Churchill Child and Family Services (programme de l'Office régional de la santé de Churchill)
- ◆ Les Services à l'enfant et la famille de Winnipeg
- ◆ Les Services à l'enfant et à la famille de la région d'Entre-lacs
- ◆ Les Services à l'enfant et à la famille de l'Est du Manitoba
- ◆ Les Services à l'enfant et à la famille de la région des Parcs
- ◆ Les Services à l'enfant et à la famille du Nord du Manitoba

Tous ces offices existent depuis de nombreuses années et continuent d'offrir des services de protection de l'enfance dans leurs régions géographiques respectives. Ils continueront d'accepter les cas qui leur sont envoyés par les communautés, de faire enquête sur les allégations d'enfants maltraités et de fournir tous les services prescrits par la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et la *Loi sur l'adoption*, y compris l'attribution de permis aux foyers nourriciers.



Le rôle de la Régie générale sera tel que le stipule la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, mais est en gros ce qui suit :

- ◆ veiller à ce que des services à l'enfant et à la famille soient offerts, au moyen d'un réseau d'offices, à tous les enfants et toutes les familles relevant de la Régie générale qui ont besoin de ces services;
- ◆ promouvoir l'offre de services de haute qualité dans tous les offices de la Régie générale;
- ◆ financer l'offre de programmes et de services régionaux et communautaires par les offices qui sont sous son autorité;
- ◆ veiller au respect de la législation, des règlements et des normes.

La Régie générale sera gouvernée par un conseil d'administration nommé par le ministre des Services à la famille et du Logement de la Province du Manitoba. Le conseil d'administration sera un conseil de direction qui sera le premier responsable, au sein de la Régie générale, de promouvoir et d'appuyer l'offre de programmes novateurs par les offices.

La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones — Initiative de protection de l'enfance offre à toutes les régies et tous les prestataires de services la chance d'examiner de façon critique toutes les prémisses qui sous-tendent les modes traditionnels de prestation des services de protection de l'enfance dans la province. La Régie générale saisira cette occasion elle aussi. Sous la direction de la Régie générale et grâce au travail continu des offices, l'avenir des services à l'enfant et à la famille sera réformé et enrichi. Le bien-être de tous les enfants qui vivent dans la province continue d'être l'objectif primordial de tous ceux qui travaillent dans le domaine de la protection de l'enfance. Trouver des solutions de rechange novatrices et créatives aux modes plus traditionnels de prestation des services est ce qui motive l'ensemble du système établi par cette initiative. Nous devons préserver ce qui est bon pour les enfants et changer ce qui ne marche plus.

Pour renseignements, communiquer avec
Dennis H. Schellenberg, Chef de la direction
(204) 984-9360
Sans frais : 1 866 803-2814



Services à l'enfant et à la famille de la région d'Entre-les-Lacs

Les Services à l'enfant et à la famille de la région d'Entre-les-Lacs desservent toute la région d'Entre-les-Lacs. Notre vision est la sécurité, l'autosuffisance et la dignité de tous les citoyens de la région d'Entre-les-Lacs.



Manitoba

Nous suivons l'énoncé de mission suivant pour la prestation de nos services :

Les Services à l'enfant et à la famille de la région d'Entre-les-Lacs s'appliquent à offrir des services de protection et de soutien aux enfants et à leurs familles en encourageant et en formant des partenariats dans la communauté.

L'office offre les services suivants :

- ◆ Protection des enfants
- ◆ Préservation des familles
- ◆ Services aux familles volontaires
- ◆ Liens aux ressources communautaires
- ◆ Placement familial
- ◆ Adoption
- ◆ Services en cas d'urgences et après les heures de travail



Pour renseignements :

DIRECTEUR RÉGIONAL

Gerry Liske

Siège social : Administration Building, 3^e étage
C. P. 9600
825, avenue Manitoba
Selkirk (Manitoba) R1A 2B5
Tél. : (204) 785-5100 Fax : (204) 785-5109

Autres bureaux

Bureau de district de Gimli
C. P. 1290
120, 6^e Avenue
Gimli (Manitoba) R0C 1B0
Tél. : (204) 642-6051 Fax : (204) 642-4924

Bureau de district de Selkirk
446, rue Main, bureau 101
Selkirk (Manitoba) R1A 1V7
Tél. : (204) 785-5106 Fax : (204) 785-5321

Bureau de district de Stonewall
589, 3^e Avenue
Stonewall (Manitoba) R0C 2Z0
Tél. : (204) 467-4421 Fax : (204) 467-4431

Bureau de district d'Ashern
C. P. 310
43, avenue Railway
Ashern (Manitoba) R0C 0E0
Tél. : (204) 768-2585 Fax : (204) 768-2961



Renseignements supplémentaires

Visitez le site web : www.aji-cwi.mb.ca

Appelez le service central de renseignements :
À Winnipeg : (204) 945-1183
Sans frais : 1 866 803-7503